



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné assistant secrétaire-trésorier, qu'à une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 14 août 2023 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble visé : 91, chemin Moreau | zone 33-Va-Ad (am) | lot 4 526 863

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser :

- La construction d'un garage adossé à la résidence à une distance de 7.47 mètres de la marge de recul avant au lieu de 7.6 mètres, soit une dérogation de 0,13 mètre;
- La construction d'un garage adossé à la résidence à une distance de 1.74 mètre de la marge de recul latérale minimale de 2 mètres, soit une dérogation mineure de 0.26 mètre.
- La construction d'un garage adossé à la résidence ayant une somme des marges de 4,54 mètres au lieu de 7 mètres, soit une dérogation de 2,46 mètres.

Le tout en vertu du règlement de zonage 347-2014 et de ses amendements.

Donné à Saint-Tite, ce 19 juillet 2023.


Michel Champagne
Assistant secrétaire-trésorier